

Ce document doit être conservé dans le dossier du courtier et être transmis à la compagnie à sa simple demande.

## Déclaration sur l'honneur

Rubriques communes (ces rubriques doivent être complétées pour être valables)

Numéro du contrat ou de l'offre :

### Preneur d'assurance – conducteur principal\*

	Preneur d'assurance	Conducteur principal*
Nom :		

### Composition de la famille (excepté le preneur d'assurance ou le conducteur habituel)

Le preneur d'assurance déclare que

- sa famille est composée comme suit (seuls les membres de la famille âgés de plus de 15 ans doivent être mentionnés)

Nom / prénom	Date de naissance	Lien de parenté
	/ /	
	/ /	
	/ /	

- les personnes mentionnées ci-dessus ne sont pas les conducteurs principaux\* du véhicule à assurer et s'engage à informer immédiatement la compagnie en cas de changement de conducteur principal\* du véhicule à assurer
- les membres de la famille possèdent (nombre) véhicule(s) avec comme conducteur principal\*.

Marque	Numéro de plaque	Conducteur principal*

### Expérience de conduite

Le preneur d'assurance déclare que le conducteur principal\* repris ci-dessus :

- est titulaire d'un permis de conduire depuis le / / (date du 1er permis) et qu'à partir de cette date jusqu'à ce jour il n'a jamais été déchu du droit de conduire
- n'a pas été assuré en son nom propre ces 5 dernières années.



## Historique sinistres

### Aperçu de l'historique sinistres

Le preneur d'assurance déclare que le conducteur principal\* a conduit un véhicule les 5 dernières années qui précèdent cette déclaration et :

- que le conducteur principal\* n'a causé aucun dommage avec un véhicule pour lequel il a été partiellement ou totalement reconnu responsable en responsabilité civile
- donne ci-après une liste complète des sinistres pour lesquels le conducteur principal\* pourrait être reconnu partiellement ou entièrement responsable en responsabilité civile.

Date du sinistre	Responsabilité (= complète, partielle ou pas fixée)

## Rubriques spécifiques (veuillez cocher la déclaration d'application)

- Déclaration véhicule supplémentaire dans la famille (cette déclaration sur l'honneur doit être complétée si le véhicule à assurer n'a jamais été assuré et si cela concerne un véhicule supplémentaire dans la famille et pour autant que le véhicule principal soit déjà assuré chez nous ou soit assuré par nous à partir de la prochaine échéance).**

Le preneur d'assurance déclare que :

- le véhicule à assurer est un véhicule supplémentaire dans la famille
- le véhicule principal dans la famille appartient à  
et est assuré auprès de la compagnie N° police :
- le conducteur principal\* a régulièrement été le conducteur du véhicule principal ces 5 dernières années.

**Les attestations de sinistres de la compagnie assurant ce véhicule principal doivent être jointes à cette déclaration.**

Les sinistres qui seraient éventuellement repris sur ces attestations seront pris en compte pour déterminer le degré bonus-malus.

- Déclaration (cette déclaration doit être cochée si les preuves de la sinistralité ne démontrent pas que vous étiez le preneur d'assurance).**

Le preneur d'assurance déclare que pour les preuves de la sinistralité (en annexe) le conducteur principal renseigné ci-dessus, était également le conducteur principal pour les périodes d'assurance renseignées sur les attestations.

- Déclaration personne morale (cette déclaration doit être cochée si le preneur d'assurance est une personne morale et s'il y a déjà un autre véhicule assuré auprès d'Allianz).**

Le preneur d'assurance déclare que le conducteur n'a jamais été assuré en qualité de conducteur principal, et qu'il était conducteur d'un autre véhicule de la société.

### Attention !

Vérifiez bien vos antécédents sinistres !

Votre contrat d'assurance peut être déclaré nul en cas d'omission ou d'inexactitude intentionnelles dans la déclaration, et en cas de sinistre la compagnie a la possibilité de refuser son intervention ou de demander le remboursement des indemnités payées (art. 6 de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre).

Fait le

Signature du preneur d'assurance  
(avec la mention « lu et approuvé »)